

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 880

Artikel: Etapes de l'affranchissement des citoyennes aux Etats-Unis

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

L'homme primitif
existe en nous et
on ne fait rien en
politique si l'on
n'a pas cherché à
comprendre et à
discipliner cet
homme fondamen-
tal.
BERGSON.

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD REDACTION Mme WIBLE-GAILLARD, 6, ch. de Grange-Canal ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.) abonnement à « Femmes Suisses » compris. Les abonnements partent de l'importer quelle date Prix du numéro 35 centimes Compte de chèques postaux L. 943
--	---	---

Etapas de l'affranchissement des citoyennes aux Etats-Unis

1840 — Lucretia Mott et E. C. Stanton, à la Convention anti-esclavagiste de Londres, font connaissance et s'engagent à fonder un mouvement pour les droits féminins aux Etats-Unis.

1848 — Première assemblée en faveur des droits féminins à Seneca-Falls.

1869 — Fondation de l'Association nationale pour le suffrage féminin afin d'obtenir le droit de vote sur le plan fédéral et l'Association américaine pour le suffrage féminin afin d'obtenir le droit de vote dans chaque Etat.

1875 — Suzan Anthony formule l'amendement à la Constitution dont le texte exact sera en effet ajouté à la Constitution 45 ans plus tard, accordant les droits politiques féminins.

1887 — Premier vote négatif du Sénat sur cet amendement.

1914 — La majorité du Sénat vote en faveur de l'amendement, mais les 2/3 des voix étaient nécessaires.

1915 — La Chambre repousse l'amendement 204 voix contre 174.

1918 — La Chambre accepte l'amendement par 204 voix contre 174.

1919 — Le Sénat accepte l'amendement par 66 voix contre 30.

A ce moment-là, le 36^e Etat avait ratifié l'amendement, il fallait, en effet, pour que l'amendement passe dans la Constitution que les 3/4 des Etats l'aient ratifié.

Les électriciennes des Etats-Unis ont quarante ans d'expérience

La « Ligue des Electriciennes » des Etats-Unis célèbre, cette année, le quarantième anniversaire de sa fondation, c'est en effet le 18 août 1920 que les Américaines ont obtenu l'égalité civique avec les citoyens.

Les femmes qui avaient lutté depuis quatre-vingts ans allaient-elles cesser leur activité civique ? Certes non. Elles suivirent le mot d'ordre de la présidente de l'association pour le suffrage féminin, Mrs Chapman Catt : « Nous avons obtenu le droit de vote, mais les affaires humaines continuent, le progrès ne nous accorde pas de répit. Agissons ». Elles fondèrent la « Ligue des Electriciennes ».

Quels étaient les buts de la Ligue des électriciennes ?
Cette ligue avait pour but premier la formation des citoyennes, puis la participation active au gouvernement, enfin le développement, dans le corps électoral féminin, du sens de la responsabilité politique de chacune.

Siège, en 1927, de la Ligue des Femmes Electriciennes à Washington



Cliché « Mouvement Féministe »

La Ligue a combattu l'isolationisme des Etats-Unis

En 1919 déjà, les électriciennes ou suffragettes américaines s'étaient prononcées en faveur d'une « Société des Nations » fondée sur les principes immuables de la justice et réclamaient l'adhésion des Etats-Unis à cette Société. Les luttes partisans ayant empêché la participation américaine, la Ligue des électriciennes trouva néanmoins le moyen de sortir de l'isolationisme auquel elles étaient contraintes en coopérant d'abord au grand effort en faveur du désarmement, et en réclamant l'adhésion de leur pays à la Cour de

justice internationale. En 1923, l'Assemblée de la Ligue déclarait « une politique d'isolement des affaires mondiales n'est ni sage, ni possible pour notre nation ».

Elles soutient l'effort des Nations Unies

Aussi, après la deuxième guerre mondiale, en 1945, la Ligue soutint-elle énergiquement la ratification par les Etats-Unis de la Charte de San Francisco et l'adhésion à l'Organisation des Nations-Unies. Il ne s'agissait plus seulement de recommander les cours sur « Connaissez votre ville » ou « Connaissez votre gouvernement » mais « Connaissez vos Nations-Unies ». De minces brochures sur ce sujet, publiées par la Ligue eurent et ont toujours un grand succès.

Politique pacifique mais ferme

Certes les membres de la Ligue ont-ils, dès 1945, réclamé le contrôle de l'énergie atomique, sur le plan national et sur le plan international, mais nul ne peut prétendre qu'ils ont encouragé une politique de facilité et de faiblesse. En 1950, ils soutinrent la ferme décision du Conseil de sécurité d'envoyer des forces militaires en Corée, sous

LE SORT DES FEMMES gravement menacé par les troubles politiques

Congo... Conseil de sécurité des Nations Unies... nos espoirs de paix et notre anxiété ont oscillé tout l'été entre ces deux pôles.
Combien d'entre-nous, assistants passifs de ce drame, ont critiqué les uns ou les autres, ont blâmé l'impuissance des forces de paix ?
Certes, le Conseil de sécurité, limité par sa structure même, ne peut agir librement ; mais plus d'un auditeur qui écoute ses décisions avec amertume oublie d'excuser ses infirmités congénitales.
Et ce même auditeur, cette même auditrice, que font-ils pour appuyer l'action du frère idéaliste du Conseil de sécurité, le Conseil économique et social ? Celui-ci pour tant accomplit une besogne conforme aux principes de la Charte de San Francisco et il prépare lentement les conditions d'un monde moins injuste.
Qui donc s'intéresse à ce travail de fourmi sans lequel nous ne pouvons espérer voir régner l'équité, sans laquelle on ne peut espérer écarter la guerre.

— Le cannibalisme à enrayer. Il a été relativement aisé à désapprendre... L'amélioration du sort de la femme a été plus difficile à obtenir. Elles étaient maintenues dans une servitude affreuse, surtout les épouses des chebils.

— Le juge se leva, prit dans une armoire un objet en cuivre ciselé et me le tendit : — Attention c'est lourd, un anneau de cheville.

Il pesait six ou sept kilos.

— Et voici le collier ou plutôt le carcan, plus lourd encore.

— Mais dis-je interdite, pourquoi ? Comment ? Sont-ce des bijoux ?

— Oui et non... On les mettait aux femmes en signe de richesse pour les orner, mais surtout pour les empêcher de fuir.

— Fuir, où auraient-elles pu fuir ?

— En forêt pour joindre quelque chasseur chasseur isolé. Anneaux et carcan les retenaient à la case du chef qui les avait acquises. Les pauvres créatures en étaient chargées pour toujours. Elles ne les ôtaient même pas pour accoucher. Des ulcères se produisaient. Au cou elles en mouraient ; à la cheville, le pied était perdu.

...l'envoie ma pensée aux forêts magiques du centre... en forêt, peu d'années d'abandon suffiraient peut-être à remettre anneaux et carcans aux épouses des chebs.

MARIE GEVERS
« Au fil du Congo - Nouvelles littéraires »
(Suite en page 4)

Le cliché ci-dessous reproduit les enveloppes et timbres commémoratifs du centenaire de 1848, où les suffragettes américaines commencèrent de se grouper, les vignettes représentent les pionnières.



Cliché « Mouvement Féministe »

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc. Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX

Bévita

Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER

